

## AXA FUNDS MANAGEMENT S.A. (la « Société »)

Société Anonyme
Siège social : 49, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
R.C.S Luxembourg B - 32 223

## agissant en sa qualité de société de gestion de AXA IM Fixed Income Investment Strategies

Fonds commun de placement luxembourgeois (le « Fonds »)

## **AVIS RECTIFICATIF AUX PORTEURS BELGES**

AXA IM Fixed Income Investment Strategies –US Short Duration High Yield AXA IM Fixed Income Investment Strategies –US Corporate Intermediate Bonds AXA IM Fixed Income Investment Strategies – Europe Short Duration High Yield

## **IMPORTANT:**

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN PROFESSIONNEL.

7 février 2023

Chers porteurs,

Nous nous référons à la lettre aux porteurs qui vous a été envoyée en date du 13 janvier 2023 (« Lettre aux Porteurs »).

Veuillez noter que la section 11 de cette Lettre aux Porteurs comporte une erreur et doit être lue de la manière suivante :

1. Modification du cycle de règlement et de l'heure limite applicable aux ordres de souscription et de rachat

Les Administrateurs ont décidé que le Jour de règlement où les fonds sont reçus ou envoyés par le Dépositaire ne surviendra plus dans un délai de trois quatre Jours Ouvrables après le Jour d'évaluation correspondant, mais de quatre trois Jours Ouvrables après celui-ci.

Les Administrateurs ont décidé que, sauf disposition contraire dans les annexes des Compartiments au sein du Prospectus, l'heure limite applicable aux ordres de souscription et de rachat sera 15 h 00 en heure de l'Europe centrale pour tout jour ouvré au lieu de 10 h 00.

Les Administrateurs ont enfin décidé de modifier en conséquence l'article « 7) Rachat et conversion de Parts » du Règlement de gestion.

Les modifications susmentionnées prendront effet le 31 janvier 2023.

Les porteurs de parts qui ne sont pas d'accord avec cette modification peuvent solliciter le rachat de leurs parts sans frais jusqu'au 13 février 2023.

\* \*

Le Prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées dans la présente lettre, sera disponible au siège social de la Société de gestion ou sur le site internet https://funds.axa-im.com.

À l'attention des porteurs belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (sauf taxes éventuelles) aux porteurs du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au distributeur auprès duquel il détient ses parts ou au service financier situé en Belgique : CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86 C b320, B – 1000 Bruxelles. Le présent prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les DICI ou le cas échéant, les DIC (en langue française), le règlement de gestion, ainsi que les rapports annuels et semestriels seront également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux porteurs belges que les parts de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA » : http://www.beama.be).

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le Conseil d'administration AXA Funds Management S.A.